# Houblon: organisation commune des marchés OCM, prorogation de l'aide jusqu'en 2002 (modif. règlement (CEE) n° 1696/71)

2000/0330(CNS) - 13/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Xavier MEYER (PPE-DE, D), le Parlement européen a modifié proposition de règlement. Il souhaite préciser que compte tenu de tendances en cours dans le secteur du houblon et des contrats de récolte prévus généralement pour 3 à 5 ans ainsi que de la possibilité pour la communauté des producteurs de financer les mesures structurelles en retenant jusqu'à 20% des aides versées, il est opportun de reconduire pour une période de 5 ans le montant de l'aide aux producteurs actuellement en place. En outre, la Commission devrait s'engager à entreprendre une évaluation du secteur avant le 31/12/2004 en présentant, le cas échéant des propositions.